

ANNEXE 2 - SAV STILET

1. SAV couvert par la Garantie

Pendant deux (2) ans à compter de la livraison du stylet, LUXOMED procédera, pour tout dysfonctionnement du stylet couvert par la garantie contractuelle prévue aux CGV, à la réparation ou au remplacement du stylet, et prendra en charge les frais d'intervention. La garantie est limitée à la réparation ou au remplacement, dans les meilleurs délais, du stylet défectueux par un stylet neuf ou reconditionné, à la seule discrétion de LUXOMED. Le remplacement ou la réparation du stylet n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie contractuelle prévue aux CGV.

Pour activer la garantie contractuelle, le Client devra informer LUXOMED, par écrit, de l'existence du dysfonctionnement affectant le Produit dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de sa découverte en adressant sa demande à l'adresse contact@luxomed.com, en détaillant le problème rencontré et en y joignant une photographie, dans la mesure du possible. Avant de mettre en œuvre la garantie, LUXOMED étudiera le bien-fondé de la demande du Client. Si le dysfonctionnement est couvert par la garantie, LUXOMED assurera la réparation du stylet ou son remplacement par un nouveau stylet. Le stylet défaillant devra être retourné à LUXOMED par le Client. Les frais de retour seront pris en charge par LUXOMED.

Ne sont pas couverts par la garantie tous les dommages résultant d'une usure normale du stylet, d'un cas de force majeure, ou d'un dommage causé au stylet par le Client ou par un tiers. Ne sont notamment pas couverts par la garantie les cas suivants:

- Utilisation anormale du stylet par le Client ou par un tiers ; utilisation non conforme à la Documentation ;
- Utilisation dans un environnement non conforme à la Documentation ; exposition excessive à la chaleur ou à l'humidité ;
- Négligence, défaut de surveillance ou défaut d'entretien du stylet par le Client ;
- Vandalisme, arrachage, détérioration ou accident provenant de choc, chute, dégât des eaux, foudre, incendie, et toute autre cause extérieure ;
- Surtensions, courts-circuits, installation incorrecte, connexion incorrecte aux systèmes d'alimentations, réglages incomplets ;
- Démontage, modification du stylet ou adjonction de pièces au stylet par le Client ou par un tiers ;
- Tentative de réparation par le Client ou un tiers non autorisé par LUXOMED.

La garantie contractuelle ne couvre pas non plus :

- Le remplacement de l'embout silicone
- Le stylet présentant des traces de choc ou de surchauffe même légères.
- Les défauts mineurs.

2. SAV non couvert par la Garantie

Toute intervention, réparation ou remplacement de composants du stylet non couvert par la garantie prévue à l'article 10 des CGV, fera l'objet d'un devis spécifique.